



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 68732

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur les conditions du basculement au tout numérique. En effet, si cette extension est prévue pour 2011, une annonce a été faite de mise en place par l'État d'une aide de 250 euros à 200 000 foyers des zones d'ombres qui ne pourront pas recevoir la télévision numérique par voie hertzienne. Cette aide devrait correspondre au prix de base de l'achat et de l'installation d'une parabole. Cette opération a été évaluée, semble-t-il, à déjà près de 96 millions d'euros. Néanmoins, si cette annonce constitue une véritable avancée, il semble nécessaire de développer une véritable campagne d'information et de promotion de cette aide, dans les semaines à venir, dans les secteurs concernés. Cette campagne serait particulièrement importante pour crédibiliser l'action publique en ce domaine. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'elle compte entreprendre dans ce sens.

Texte de la réponse

Dans le cadre du dispositif de communication mis en place à l'occasion du passage à la télévision tout numérique, le groupement d'intérêt public (GIP) France télé numérique a mis en place : un centre d'appel téléphonique, afin d'informer et guider les téléspectateurs ; un site Internet mettant à la disposition du grand public et des professionnels les informations relatives au calendrier d'extinction, aux modalités de réception et aux aides prévues par l'État, ainsi qu'aux modalités d'agrément des professionnels de la réception ; un représentant dans chaque région, afin de servir notamment de point de contact pour les élus locaux ; une campagne d'information régionale relayée par l'ensemble des médias locaux, et notamment par la presse quotidienne et hebdomadaire régionale ; des points d'information fixes et mobiles, afin de mettre à disposition les informations au plus près de la population ; la distribution au domicile de tous les foyers d'un guide complet sur le passage à la télévision tout numérique ; des actions d'information spécifiques ont également été menées à destination des gestionnaires d'immeubles collectifs et des antennistes. Par ailleurs, le GIP a lancé dès septembre 2009 la première vague de la campagne nationale d'information financée par l'État, destinée à sensibiliser l'ensemble de la population au processus de passage à la télévision tout numérique. D'autres vagues de cette campagne seront régulièrement diffusées à l'écran d'ici le 30 novembre 2011, date de l'extinction définitive de la diffusion analogique.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68732

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 497

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12969